

Matières du tems. Septemb. 1712. 161
pliqua à son Parlement le 17. Juin dernier,
partie des mesures qu'on avoit prises pour
prévenir pour toujours cette union.

Quoique le droit du Roi Catholique à
la succession de la Couronne de France
fût encore éloigné, ce Prince voulut bien
sacrifier toutes ses prétentions à la Monar-
chie Françoisé: il y fut porté par des rai-
sons également judicieuses, généreuses &
heroïques: la première par le désir de con-
tribuer à l'avancement d'une Paix généra-
le, pour laquelle toute l'Europe soupiroit:
la seconde par un effet de satisfaction pour
le zèle & la fidélité que les peuples d'Es-
pagne lui avoient donné depuis 12. ans
qu'il étoit monté sur le Trône.

C'est ainsi que Sa Majesté Catholique
s'en expliqua au Conseil d'Etat, & ensuite
à tous les Tribunaux du Royaume, au
commencement du mois de Juillet: Elle
leur dit entre autres choses, qu'ayant
été jugé nécessaire pour le bien de la paix
& de la tranquillité de l'Europe, de don-
ner des assurances, que les Couronnes
de France & d'Espagne ne seroient ja-
mais sur la même tête; qu'il étoit si sa-
tisfait du zèle & de l'affection des peup-
les d'Espagne, que sans s'arrêter aux
réflexions que demandoit une resolu-
tion de cette importance; il s'étoit d'a-
bord déterminé à préférer la Monarchie
d'Espagne, aux droits qu'il avoit à la suc-
cession de la Couronne de France. Le
Conseil d'Etat alla en Corps le 9. Juillet
remercier le Roi, lui marquer sa parfaite
reconnoissance, & lui renouveler les as-
surances de leur respectueuse fidélité.

*Communi-
que cette re-
solution aux
Tribunaux
d'Espagne.*